



Saison 2024/2025

Procès-verbal n°4 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Mercredi 6 Novembre
A :	18 h 30 au District
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	Mrs Michel MONIOTTE et Robert PRICAZ.
Présents en visioconférence :	Mrs Mickaël LUCAS et David PARIS.
Excusée :	Mme Sylvie SCHOUWEY

1. FORFAITS SIMPLES

(Rappel : Forfait en championnat, pour toutes les catégories : -1 pt et 3 buts contre)

Rectificatif PV n°2 du 7 octobre 2024 :

Dossier n°22186911

U15 Départemental 1 : Arcade 1 – Jura Lacs 1 – Samedi 28 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade 1

Amende : 35 € à Arcade.

~~L'arbitre n'a pas été prévenu, les frais de déplacements de l'arbitre sont à la charge d'Arcade.~~

L'arbitre a bien été prévenu par mail envoyé sur la messagerie officielle de celui-ci, dès vendredi soir.

Dossier n° 22256667

Critérium U15 Féminines : Coteaux Seille 1 – Aiglepierre 1 - Samedi 19 octobre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Aiglepierre 1

Amende : 30 € à Aiglepierre.

Dossier n° 22305660

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A : Brenne Orain 1 – Grandvaux 1 – Dimanche 27 octobre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Grandvaux 1

Amende : 30 € à Grandvaux

Dossier n° 22337688

Jour de Coupe U11 : Plateau de Crotenay - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Poligny/Grimont 2

Amende : 30 € à Poligny/Grimont.

Dossier n° 22337687

Jour de Coupe U11 : Plateau de La Marre - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Bresse Jura 2

Amende : 30 € à Bresse Jura.

Dossier n° 22337686

Jour de Coupe U11 : Plateau de Montbarrey - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Archelange/Mois/Roch. 1



Amende : 30 € à Archelange/Moissey/Roche.

Dossier n° 22337650

Jour de Coupe U11 : Plateau de St Laurent - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Champagnole 4

Amende : 30 € à Champagnole.

Dossier n° 22337680

Jour de Coupe U11 : Plateau de Viry - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Septmoncel 1

Amende : 30 € à Septmoncel.

Dossier n° 22336500

U13 Départemental 3 : Jura Sud 3 – Angillon/Champagnole 1 - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Angillon/Champagnole 1

Amende : 30 € à Angillon.

Dossier n° 22335875

Coupe Département/C. Mutuel U18 : Pont de Pyle 1 – Arcade 1 - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade 1

Amende : 35 € à Arcade.

La Commission dit l'équipe de Pont de Pyle qualifiée pour le tour suivant. Transmission du dossier à la Commission des Jeunes

Dossier n° 22336116

Coupe Département/C. Mutuel U18 : Jura Lacs 1 – Viry 1 - Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Viry 1

Amende : 35 € à Viry.

La Commission dit l'équipe de Jura Lacs 1 qualifiée pour le tour suivant. Transmission du dossier à la Commission des Jeunes

Dossier n° 22336010

Départemental 4 – Poule B : Souvans 1 – Choisey 2 – Dimanche 3 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Choisey 2

Amende : 55 € à Choisey.

Dossier n° 22335881

Départemental 2 – Poule A : Mont Noir 1 – Lons RC 3 – Dimanche 3 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 3

Amende : 55 € à Lons RC.

La rencontre retour sera inversée.

2. RESERVES

Dossier n° 22305945

Coupe Sport2000/C. Mutuel : La Ferté 2 – Petite Montagne 2 – Dimanche 27 octobre 2024

- Réserves déposées par le capitaine de l'équipe de La Ferté 2 portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Petite Montagne, pour le motif suivant : des joueurs du club de Petite



Montagne sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant, après analyse de la feuille de match du 19 octobre 2024 Départemental 2 -Poule A : Petite Montagne 1 – Courlaoux 1 que aucun joueur figurant la feuille de match n'a participé à la rencontre de Départemental 2 -Poule A : Petite Montagne 1 – Courlaoux 1
- ✓ La Commission
 - Dit que la réserve est recevable sur la forme
 - Dit la réserve comme non fondée sur le fond
 - Confirme le résultat acquis sur le terrain (La Ferté 2 : 2 / Petite Montagne 2 : 5)
 - Dit le club de Petite Montagne qualifié pour le tour suivant
 - Transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner
 - Demande au Secrétariat de débiter le compte de La Ferté de 35 € (droit de confirmation de réserve).

NB : Robert PRICAZ n'a pas pris part à l'étude de ce dossier

2. RESERVES NON CONFIRMÉES

Dossier n° 22337715

Coupe Département/C. Mutuel U15 : Viry 1 – Jura Stad 2 – Samedi 2 novembre 2024

- Réserve d'avant match déposée par le dirigeant responsable de l'équipe de Jura Stad 2 sur la qualification et/ou la participation des joueurs Diego CLERC, Louen HAREL du club de Viry, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de....joueurs mutés hors période.
- Réserve non confirmée.

- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Jura Stad de 30 € (non-confirmation de réserve)

Dossier n° 22337721

Départemental 2 – Poule B : Brenne Orain 1 – Rochefort 2 – Dimanche 3 novembre 2024

- Réserve d'avant match déposée par le capitaine de l'équipe de Rochefort 2 sur la qualification et/ou la participation des joueurs LUX Quentin et BRENIAUX Tony du club de Brenne Orain, pour le motif suivant : ces joueurs ont en état de suspension au jour de la présente rencontre.
- Réserve non confirmée.

- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Rochefort de 30 € (non-confirmation de réserve)

3. FMI

Dossier n° 22337726

Départemental 1 : Sirod 1 – Crotenay/C. Ain 1 – Samedi 19 octobre 2024

- ✓ Absence de constat d'échec.
Amende : 46 € à Sirod.

Dossier n° 22337727

U15 Départemental 1 : Bresse Jura 1 – Coteaux Seille 1 – Samedi 19 octobre 2024

- ✓ Absence de constat d'échec.
Amende : 46 € à Bresse Jura.

Dossier n° 22337738



U18 Départemental 2 – Poule B : Macornay/Montmorot 2 – Champagnole 2 – Samedi 19 octobre 2024

- ✓ Absence de transmission de feuille de match.
Amende : 46 € à Macornay/Montmorot.

Dossier n° 22337748

Départemental 2 – Poule B : Pleure 1 – St Aubin 1 – Dimanche 27 octobre 2024

- ✓ Absence de constat d'échec.
Amende : 46 € à Pleure.

Dossier n° 22337723

U13 Départemental 3 – Poule B : Lons RC 3 – Jura Sud 4 Fém. – Samedi 2 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette.
Amende : 16 € à Lons RC.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

**Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements**